



## Bilan HIGHT INTENSITY DEFENDER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :		
Immobilisations incorporelles:					Capital	0	0
- fonds commercial (b)	0	0	0	0	Ecart de réévaluation (c)	0	0
- autres	0	0	0	0	Réserves:		
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	- réserve légale	0	0
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0	- réserves réglementées	0	0
<b>Total I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	- autres (4)	0	0
Actif circulant :					Report à nouveau (d)	6 843	4 962
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)	0	0	0	0	<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)</b>	<b>605</b>	<b>1 881</b>
Marchandises (a)	0	0	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes			0		<b>Total I</b>	<b>7 449</b>	<b>6 843</b>
Créances (2):					Provisions pour risques et charges (II)	<b>0</b>	<b>0</b>
- clients et comptes rattachés (a)	13 266	0	13 266	9 727	Dettes (5) :		
- autres (3)	0	0	0	0	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Disponibilités (autres que caisse)	10 208	0	10 208	6 446	Fournisseurs et comptes rattachés	1 015	1 102
Caisse	182	0	182	181	Autres (3)	521	528
<b>Total II</b>	<b>23 656</b>	<b>0</b>	<b>23 656</b>	<b>16 354</b>	<b>Total III</b>	<b>1 536</b>	<b>1 630</b>
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	1 053	0	1 053	2 060	Produits constatés d'avance (2) (IV)	15 724	9 941
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>24 709</b>	<b>0</b>	<b>24 709</b>	<b>18 414</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>24 709</b>	<b>18 414</b>
(1) Dont à moins d'un an			0	0	(4) Dont réserves statutaires	0	0
(2) Dont à plus d'un an			0	0	(5) Dont à plus de 5 ans	0	0
(3) Dont comptes courants d'associés			0	0	Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	0	0
					Dont à moins d'un an		

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ".

En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Y compris droit au bail.

(c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.

(\*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.